

Gestion d'une Cagnotte

Ce module permet de constituer une cagnotte en fonction d'un pourcentage calculé sur les familles.

A chaque vente réalisée le montant s'incrémente et il est disponible dès qu'il dépasse la limite minimum pour débloquer la cagnotte.

Activez l'option dans **<outils>**, **<Fidélité>**, **<Cagnotte>** , nécessite d'activer l'option Premium.

Gestion de la fidélité

Standard Par Montant Par points **Gagnotte**

Gestion d'une cagnotte

N°	Famille	Tva	% Cagnotte
A	Famille A	20.000	1.250
B	Famille B	20.000	1.000
C	Famille C	20.000	1.250
D	Famille D	20.000	
E	Famille E	20.000	

Par sécurité toute modification de données de la cagnotte est enregistré dans le livre des procédures.

Active le mode Cagnotte Oui

Montant minimum pour débloquer la cagnotte (mini 1)

Pour chaque famille, cliquez deux fois sur la colonne pour attribuer un pourcentage qui sera calculé à chaque vente.

Fonctionnement :

Si l'option est activée, lors de l'identification du client, l'information sur la cagnotte est affichée dans les mini-afficheurs de caisse.

MAGASIN 663 UN.PM
Caroline DUPONT
Solde: -20.00 € Cagnotte: 5.10 €

Si le montant pour le déblocage est atteint un message de 5 secondes sera affiché en surimpression du ticket. Cliquer sur ce message le fera disparaître immédiatement si il vous cache le ticket.



Lors de l'appui sur une des **touches règlement**, il vous sera proposé d'utiliser la cagnotte qui viendra en diminution du prix du ticket. Si la cagnotte est supérieure au prix du ticket, le solde sera laissé dans le compte cagnotte du client.

Dans le cas où la cagnotte règle la totalité du ticket, le montant du ticket sera à zéro, vous devrez donc confirmer la clôture du ticket.

Si vous refusez l'utilisation de la cagnotte elle continuera à s'augmenter à chaque passage du client.

Vous pouvez consulter le montant de la cagnotte sur la fiche client dans la partie information.

À la fin de chaque ticket vous trouverez des lignes vous indiquant, le report de votre cagnotte, la somme acquise et le montant de la cagnotte disponible. La somme acquise sur un ticket ne peut être utilisée que sur le ticket suivant.

IMPORTANT :

Vous devez **impérativement identifier le client** avant de choisir le mode de règlement sinon vous ne pourrez pas utiliser la cagnotte et les ventes du ticket ne pourront pas être comptabilisées. Le plus simple est de demander la carte code barre du client ou l'identifier manuellement dans la caisse (en recherchant son nom par la recherche multicritères) dès le début du ticket. Il connaîtra ainsi le montant de sa cagnotte et pourra décider de l'utiliser au moment du paiement.

Une utilisation de la cagnotte ne peut plus être annulée. Même en cas d'avoir la cagnotte est perdue.

Informations :

Fiscalement l'utilisation de la cagnotte revient à une réduction qui vient en déduction du ticket comme si vous aviez fait une remise.